

Soutien aux associations

Le Crédit Mutuel de Bretagne renouvelle l'opération « À 100 % pour les associations » en faveur du tissu associatif breton.

Brest, le 18 novembre 2024 - Fort du succès rencontré lors des précédentes éditions, le Crédit Mutuel de Bretagne prolonge son engagement auprès du tissu associatif breton et renouvelle l'opération "A 100% pour les associations". Ce dispositif traditionnellement biennal, au profit d'associations clientes de la banque territoriale, revient sous une nouvelle formule et se décline toujours en deux volets. La Grande tombola, désormais digitalisée, a pour objectif de permettre aux associations de collecter des fonds, et le Défi Territoires d'Initiative récompense des projets s'inscrivant dans une perspective de soutien au développement local. « À 100 % pour les associations » est devenue, grâce en particulier à la forte mobilisation des administrateurs, une opération emblématique du Crédit Mutuel de Bretagne. Les onze précédentes éditions ont permis de collecter 12,5 millions d'euros au profit de près de 20 000 associations bretonnes participantes, et de récompenser 350 projets pour un montant global de 1,2 million d'euros.

La Grande tombola : une 12ème édition 100% en ligne

Annulée en 2021 en raison de la pandémie de Covid puis mise en pause le temps de repenser le dispositif, l'opération "A 100% pour les associations" revient pour une douzième édition du 18 novembre 2024 au 25 mars 2025. La Grande tombola est maintenant totalement digitalisée et propose aux associations sociétaires du Crédit Mutuel de Bretagne un dispositif clé en main grâce à la plateforme de crowdfunding bretonne Kengo.bzh, créée en 2015 par le Crédit Mutuel Arkéa. Pour appréhender au mieux ce passage à une tombola en ligne, chaque association pourra se rapprocher de sa caisse locale afin de bénéficier de l'accompagnement dont elle a besoin et faire de sa participation une réussite.

Le principe de l'opération est simple. Les associations éligibles sont actuellement contactées par leur caisse locale du Crédit Mutuel de Bretagne. Celles intéressées sont invitées à s'inscrire sur le site internet Kengo.bzh où elles disposeront chacune d'une page dédiée. Elles pourront alors générer un QR code ou une adresse url spécifique qu'il leur suffira ensuite de partager auprès de leurs réseaux. En scannant ce QR code, l'acheteur potentiel accèdera directement à la page

de l'association où il pourra acquérir un ou des billets au coût unitaire de 1,50 euro. Sur chaque billet vendu, 1,35 euro revient à l'association concernée. Les 15 centimes prélevés par billet contribuent aux frais d'organisation. Lors de la dernière édition en 2019, plus de 600 000 tickets avaient été vendus.

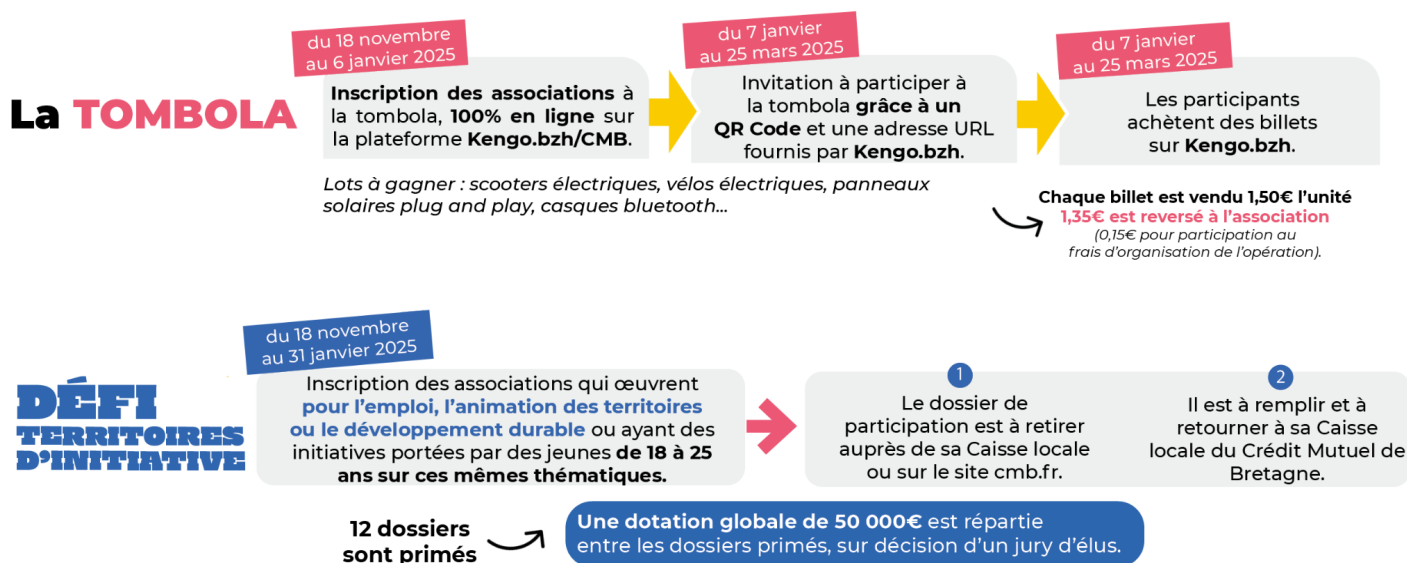
464 lots sont à gagner, dont des scooters et vélos électriques ainsi que des panneaux solaires plug and play, reflets des engagements responsables du Crédit Mutuel de Bretagne.

Cette année encore, avec cette opération, le Crédit Mutuel de Bretagne souhaite dynamiser les ressources financières des associations participantes.

Défi Territoires d'Initiative : promouvoir le développement local

Ce second volet de l'opération "A 100% pour les associations" vise à récompenser les projets des associations clientes du Crédit Mutuel de Bretagne.

Pour pouvoir candidater, les initiatives ou projets devront mettre particulièrement l'accent sur leurs retombées durables en termes d'emplois associatifs, d'animation des territoires ou de développement durable. L'opération portera également une attention particulière aux initiatives portées par des jeunes (18-25 ans) sur ces mêmes thématiques.



Les associations candidates au Défi Territoires d'Initiative pourront compléter le dossier de candidature du 18 novembre 2024 au 31 janvier 2025. Une première sélection sera effectuée par les Conseils d'administration des Caisses locales où ont été déposés les dossiers. Les projets seront ensuite analysés par quatre jurys départementaux composés d'administrateurs du Crédit Mutuel de Bretagne. Chacun sélectionnera trois projets pour concourir à l'échelon régional. Au total, sur la Bretagne, 12 associations sociétaires seront ainsi récompensées et se partageront une dotation globale de 50 000 euros.

Banque de 2 associations sur 3

Le Crédit Mutuel de Bretagne est le partenaire privilégié du monde associatif, accompagnant 2 associations sur 3 dans leurs projets.

Avec ses différents dispositifs de Solidarités gérés dans les caisses locales, au plus près des réalités du terrain, il a également à cœur d'aider concrètement les associations en cas de difficultés financières ou de les soutenir dans leurs actions caritatives ou environnementales. Plus de 700 associations ont ainsi été soutenues en 2023, par un montant total de dons de 838 000 €, ou par l'octroi d'ordinateurs reconditionnés.

Julien Carmona, Président du Crédit Mutuel de Bretagne : *“Nous sommes heureux de nous engager pour cette douzième édition, en faveur de nos associations qui jouent un rôle si important dans la vitalité de notre territoire régional, et auprès desquelles les élus du Crédit Mutuel de Bretagne jouent un rôle d'accompagnement primordial. Cette version plus digitale et responsable, incarne de la plus belle des manières l'état d'esprit du Crédit Mutuel de Bretagne : être utile à sa région et à celles et ceux qui y vivent.”*

Philippe Rouxel, Directeur général du Crédit Mutuel de Bretagne : *“À travers l'opération “A 100% pour les associations”, le Crédit Mutuel de Bretagne réaffirme son ambition d'exercer un rôle clé dans le développement des associations bretonnes et propose un dispositif qui vise à soutenir leur dynamisme.”*

À propos du Crédit Mutuel de Bretagne

Avec un réseau de 319 points d'accueil, de conseil et d'expertise, dont 205 caisses locales, le Crédit Mutuel de Bretagne compte plus de 3 000 collaborateurs, près de 2 000 administrateurs et plus de 1,8 million de sociétaires et clients. Présent sur les quatre départements bretons, le Crédit Mutuel de Bretagne intervient auprès des particuliers, des associations, des professionnels, entreprises et agriculteurs, dont le chiffre d'affaires est inférieur à 30 millions d'euros. Le Crédit Mutuel de Bretagne fait partie du groupe Crédit Mutuel Arkéa, aux côtés de la Fédération du Crédit Mutuel du Sud-Ouest (CMSO) et d'une quarantaine de filiales spécialisées.

Plus d'informations sur www.cmb.fr

Contact Presse : Ariane Le Berre-Lemahieu - ariane.le-berre-lemahieu@arkea.com - 06 86 27 26 57